

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 344

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« et psychosociale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à intégrer pleinement la question de la santé psychique des demandeurs et demandeuses d'emploi dans leurs parcours d'accompagnement.

Outre les difficultés liées à leur perte de revenus, l'expérience du chômage impacte négativement la santé mentale des personnes en recherche d'emploi. Perte de confiance en soi, isolement ou encore stigmatisme social sont nombreux d'obstacles à franchir pour les demandeurs d'emploi.

Une étude menée en 2009 par des chercheurs en sciences sociales révélait que le nombre moyen de personnes déclarant souffrir d'un trouble psychologique était de 34 % chez les chômeurs contre 16 % pour les personnes en emploi. Cette même étude expliquait que la santé mentale des demandeurs d'emploi se dégradait à mesure que leur période de chômage se prolongeait.

Plus récemment, en 2016, une étude de la Fondation Jean Jaurès pointait que 30 % des demandeurs d'emploi songeaient sérieusement à mettre fin à leurs jours, contre 19 % des actifs en poste.

Afin de ne pas enfermer les demandeurs et demandeuses d'emploi dans le cercle vicieux de l'isolement et du mal être, il est nécessaire de faire de la santé mentale un enjeu clé de la protection et de l'insertion sociale des personnes.

Cet amendement est une reprise de l'excellent amendement de nos collègues Ecologistes-NUPES déposé en Commission des affaires sociales.